VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

PAR LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITES DE MANUFACTURES ETABLIS DANS LE PREMIER DISTRICT AVEC FACILITES D'EAU ET DE VOIES FERREES.

VENTE DE RECEVEUR.

La Propriété, Machines, Matériel de Roulage et Bêtes de Travail, Meubles de Bureau et Immeubles, etc., de la Scierie bien Equipée connue comme

CENTRAL MANUFACTURING AND LUMBER COMPANY, LTD.,

Dans l'ilet 639, Borné par les rues Perdido, Gayoso, Poydras et Salcedo.

PRIVILEGE D'EMBRANCHEMENT DE VOIE FERREE AVEC LE I. C. R. R. CO. AND L. R. & N. CO., Près du Canal du Nouveau Bassin.

La Propriété ci-dessus sera vendue en son entier. Aussi MAGNIFIQUES IMMEUBLES A DEUX ETAGES POUR MANUFACTURES,

Coin des rues Howard et Dryades, bâtis sur six lots de terrains, près du Canal du Nouveau Bassin et la Gare Union.

Actuellement louée à bail à la A. J. Nelson Manufacturing Company, Limited et autres propriétés.

Teutonia Bank & Trust Co. vs Central Manufacturing and Lumber Co., Ltd.—No 100,297, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

A l'encan JEUDI, 22 AOUT 1912, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 Rue Baronne.

PAR ET EN VERTU d'un ordre daté et signé le 16 juillet 1912 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la Teutonia Bank & Trust Co. vs Central Manufacturing and Lumber Company, Limited, dossier No 5 et qui m'a été adressé, j'offrirai en vente aux enchères publiques, aux jour heure et lieu mentionnés, la propriété suivante, décrite, à savoir:

1. Une certaine parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, située dans le Premier District de cette ville et dans le carré No 275, borné par les rues Perdido, Gayoso, Poydras et Salcedo, mesurant deux cent quatre-vingt-huit pieds de face à la rue Perdido, deux cent quatre-vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Salcedo et deux cent cinq lignes de profondeur et face à la rue Gayoso, deux cent quarante-trois pieds dix pouces de façade à la rue Salcedo et deux cent quatre-vingt-six pieds et cinq pouces en arrière, le tout plus ou moins; ainsi qu'un certain privilège d'embranchement du chemin de fer concédé par la ville de la Nouvelle-Orléans en date du 30 décembre 1901 et numérotée 1021 N. C. S. Verlander No 1396 pour l'établissement d'un embranchement de voie de chemin de fer sur la rue Perdido de la voie de l'Illinois Central Company à la propriété décrite ci-dessus, étant la même propriété que celle que la Central Manufacturing Lumber Company Limited acquit par achat d'Emile C. Koch, par acte passé pardevant Edouard F. Hingle, notaire en cette ville, le 30 décembre 1904 et dûment enregistré au bureau des transferts de cette ville dans le livre 200 folio 227.

Les améliorations consistant de la scierie de la Central Manf'g Lumber Co., ainsi que toutes les machines, matériel roulant, bêtes de travail, meubles de bureau et immeubles de bureau et autres dépendances particulières à la scierie. Le tout suivant inventaire enregistré.

2. Une certaine parcelle de terrain connue comme Propriété de l'Avenue Howard de la Central Manufacturing et Lumber Co. Ltd., ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, située dans le Premier District de cette ville dans le carré No 275 borné par les rues Rampart, Dryades et Julie et l'avenue Howard (autrefois rue Delord), ladite parcelle de terrain étant composée de six différentes parcelles de propriété qui sont ci-dessous décrites, à savoir:

(a) Une certaine parcelle de terrain située dans le dit district et carré et mesure trente sept pieds six pouces de face à l'avenue Howard (autrefois Delord) sur cent trente pieds un pouce et deux lignes en profondeur sur le côté le plus proche de la rue Rampart et cent trente trois pieds sur la ligne du côté opposé.

(b) Un certain lot de terre situé dans ledit district et carré, mesurant en mesure française comme cinquante pieds de face à l'avenue Howard (autrefois Delord), cent cinq pieds en profondeur et face à la rue Dryades, environ cent quatre pieds sur l'autre ligne de côté et cinq pieds à l'arrière faisant face à une ligne de six pieds de large qui traverse en partie le lot et à la propriété désignant: Le tout conformément au plan No 24 de Louis C. J. Massy, ancien notaire en cette ville.

(c) Deux certains lots de terrain situé dans le dit district et carré et mesure chacun en mesure française vingt cinq pieds de face à l'avenue Howard (anciennement rue Delord) sur cent pieds en profondeur entre lignes parallèles.

(d) Une certaine parcelle de terrain située dans le dit district et carré, mesurant trente sept pieds six pouces de face à la rue Howard (autrefois Delord) sur cent trente cinq pieds six pouces en profondeur sur la ligne le côté le plus proche de la rue Dryades et environ cent trente trois pieds sur la ligne du côté opposé. Ladite parcelle de terrain étant la moitié la plus proche de la rue Dryades sur les trois lots décrits dans l'acte de partage, passé devant Andrew Hero, Jr., notaire, en cette ville, le 31 octobre 1877.

(e) Un certain lot de terrain situé dans ledit district et carré, désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 9 janvier 1907, et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire en cette ville, suivant lequel plan ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Dryades entre l'avenue Howard (autrefois rue Delord) et la rue Julie sur une profondeur de cent pieds, entre lignes égales et parallèles, et le dit lot, en commun avec les lots adjacents ont l'usage d'une allée de cinq pieds de largeur plus ou moins.

Et lesdites parcelles de terrain (ci-décrites comme lettres A, B, C, D et E) ont été acquises par la Central Manufacturing et Lumber Company Limited, par achat de Robert H. Hackney, suivant acte passé devant John G. Eustis, notaire en cette ville le 18 mars 1892, et enregistré au Bureau des Transferts de cette ville, dans le registre 141, folio 544.

(f) Une certaine parcelle de terrain située dans le Premier District de cette ville et dans dans le dit carré No 275, borné par les rues Rampart, Dryades et Julie et l'Avenue Howard (autrefois Delord).

Ladite propriété est désignée par la lettre B sur un croquis et certificat d'arpentage établi par Arthur De Armas, député voyer de ville daté du 31 mai 1895, annexé à un acte passé devant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville, le 9 juin 1898, et suivant lequel dit croquis et certificat d'arpentage la dite parcelle de terre mesure, en mesure américaine, cinquante-neuf pieds et neuf pouces de face à la rue Dryades, cent quarante trois pieds et six pouces et une ligne de profondeur sur une ligne oblique sur le côté le plus proche de la rue Julia, cent quarante deux pieds un pouce et quatre lignes en profondeur sur une ligne perpendiculaire sur le côté le plus près de l'avenue Howard (autrefois Delord), et vingt et un pieds quatre pouces et quatre lignes en largeur à l'arrière. Ledit lot B est composé de presque la totalité du lot original No 117, d'environ la moitié du lot No 116 et une petite parcelle du lot No 115 et commence à une distance de cent quarante et un pieds et dix neuf pouces de l'angle de l'intersection de la rue Dryades et avenue Howard (autrefois Delord). Etant la même propriété que celle acquise par la Central Manufacturing and Lumber Company Limited, par achat de Lawrence Gerlinger par acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville le 10 janvier 1898, et enregistré au Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 148, folio 20.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux étages, formant le coin de l'avenue Howard et de la rue Dryades, ensemble avec hangar et bâtisse dans le fond, maintenant louée à bail à la A. J. Nelson Manfg Co. Ltd., ledit bail expirant le 31 décembre 1914 enregistré dans le livre des transferts 201, folio 226.

3. Un certain lot de terre ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 615, borné par les rues Poydras, Perdido, White et Dupré, désigné par le numéro dix, formant l'encoignure des rues Poydras et Dupré et mesurant vingt-huit pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Poydras sur cent vingt pieds en profondeur et façade à la rue Dupré, étant la même propriété que la Central Manfg and Lumber Co. Ltd a acquis par achat de Gerhard H. A. Thomas, d'après un acte passé pardevant Charles Schneidau notaire en cette ville, le 20me jour de juillet 1906 et enregistré au bureau des transferts de cette ville dans le livre 210 folio 50, le dit lot faisant face à la voie de L. R. & N. Co. et peuvent être nulles comme chantier de bois.

Conditions — Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur et le solde s'il y en a en un crédit d'un et deux ans, devant être représentée par billets du montant égale fait par ledit acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'intérêt devant être payer annuellement; les dits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec les stipulations coutumière pour l'assurance, honoraires d'avocat estimation confession de jugement, etc., le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sûreté l'acquéreur devant déposer dès pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, assumer en plus du montant de son enchère les taxes de l'année 1912, et payer pour tous certificats requis et pour l'acte de vente devant être passé devant Gustave A. Lambias, notaire en cette ville.

LIONEL M. RICAU, Encanteur,
Bureau 207 Bâtisse Hennen.
F. Walter Danziger, Bassière Bonds, représentant.
Dévolu à H. Théard, Jno J. Reilly, avocats.
21 juil—21 28—août 4 11 18 21 22.

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

(SUR LE LOT 60x120) 932-934 RUE VALENCE

Entre les rues Magasin et Camp.

Cottages double et simple

701-703 RUE AUSTERLITZ ET 3923 RUE LAUREL.

JEUDI, LE 12 SEPTEMBRE 1912, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE Mme MARY SICK.

No 98,199—Du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 12 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 1 août 1912 et lu et signé en Cour ouverte le 8 août 1912, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

1er Deux certaines lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros municipaux 922 et 924 rue Valence) et toutes les dépendances qui y appartiennent situés dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos deux et trois dans le carré borné par les rues Valence, Magasin, Bordeaux et Camp et mesure chacun trente pieds de face à la rue Valence sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Les améliorations sont connues comme les Nos 932 et 934 rue Valence et comprennent un cottage double en bois contenant 5 chambres à coucher chaque côté.

2me Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros municipaux 701 et 703 rue Austerlitz et le No 3923 rue Laurel) situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No un, dans l'ilet borné par les rues General Taylor, Laurel, Austerlitz et Constantin, et ledit lot mesure vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Austerlitz et Laurel.

Les améliorations sont connues comme les Nos 701-703 rue Austerlitz et 3923 rue Laurel et comprennent une maison double en bois contenant de chaque côté 3 chambres, hangar et un cottage simple contenant garçonnière 4 chambres et hangar.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, en des acquéreurs, la portion du crédit de la ou des ventes en vente devant être démontrée par billet ou lettre de l'acquéreur ou des acquéreurs, à son ou à leurs propre ordre et par lui ou par eux endossés, avec intérêts au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et devant être garantie par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acquéreur ou les acquéreurs devront assumer en plus et au-dessus du prix d'achat, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912, et les actes de vente devant être passés pardevant Daniel J. Murphy, notaire public, en cette ville, aux frais des acquéreurs; un dépôt de 10 pour cent déposé au moment de l'adjudication, à valoir sur la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.
11 août—11 18 25—sept 1 8 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession d'Otto Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 101,439 — Division D—Attendu que Christian Sieber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu Otto Weber, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il consent que droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Edgar M. Cahn, avocat.
9 août—9 13 18

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Troisième District,

3 MAISONS DOUBLES,

Nos 2201 et 2203, 2209 et 2211, et 2213 et 2215 avenue Londres,

(Dans l'ilet, rues Miro, Tonti et Nouvelle-Orléans.)

Suburban Building and Loan Association vs Frances Gibson, épouse de Irving C. Bostic, et Irving C. Bostic.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.— No 101,014 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 août 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Troisième district de cette ville, dans le carré No. 1180, borné par l'avenue de Londres, les rues Léonidas, maintenant Mme Forno, maintenant Tonti et Nouvelle-Orléans, désignés comme lots numéros un, trois et quatre sur un plan de P. C. Bendernagel, géomètre, daté du 24 février 1908, les dits lots mesurent comme suit, savoir: un lot formant le coin de l'avenue de Londres et la rue Miro et mesure vingt neuf pieds neuf pouces de face à l'avenue de Londres sur cent neuf pieds 6 pouces 6 lignes en profondeur en ligne parallèle. Les dits lots trois et quatre mesurent chacun vingt-neuf pieds neuf pouces de face à l'avenue de Londres sur cent neuf pieds huit pouces six lignes en profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de dix pour cent en gain d'achat.

LOUIS KROP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Langer, Thomas Stakes & Lozano, avocats, pour le demandeur.
26 juil—26 août 2 9 16 23 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Joseph Donaldson, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,956 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte provisoire représenté par Joseph Donaldson, Jr., ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. B. Renner Jr. avocat.
août 15 —15 19 24

Succession de Edmund J. Wheelahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 101,328—Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Mme Avenie E. Troyer veuve en communauté de Edmund J. Wheelahan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. B. Renner Jr. avocat.
15 août—15 19 24

Succession de John Balovich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 91,102—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Veuve J. Balovich, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. A. Bahas, avocat.
14 août—14 19 23

AVIS AUX CREANCIERS

W. H. Opdenweyer vs National Automatic Fire Alarm Company of Louisiana.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 99,636—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le second compte provisoire présenté par W. C. Gorla et la Whitney Central Trust and Savings Bank ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. R. Brewer, avocat.
17 août—17 21 25

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

John F. McCulla et als vs Thomas McCulla et al.

No 4,296—Vingtième Cour de District Judiciaire, paroisse de Lafourche.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 20 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 mai 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée par la susdite Honorable Cour mentionnée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, désigné par la lettre B dans l'ilet borné par les rues Magasine, Camp, l'avenue Louisiane et la rue Foch dans, étant à une distance de 30 pieds 1 pouce de l'encoignure des rues Magasine et l'avenue Louisiane, contigu au lot désigné par la lettre A sur ledit plan et mesurant 33 pieds 1 pouce de face à la rue Magasine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos 3333, rue Magasin, et sont identiques à celles de la propriété prémentionnée décrite.

2. Un autre lot dans les mêmes District et ilet et adjoint au lot B et mesure 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magasin sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos 3 23 rue Magasin et sont identiques à celles de la propriété prémentionnée décrite.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré au mes. bureau. Conditions—Comptant. M. V. LARESCHE Constable de la 1ère Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.

A. J. Rosso Jr. avocat pour le demandeur.
18 août—18 19

Succession de Mme Marie Fonda, épouse de Accursee Pulice et Accursee Pulice et Auth. vs John Bevinotto

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 53,835 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux No 2841 rue Tréhème, dans le Quatrième District de cette ville, le SAMEDI, 24 août 1912 à 10 heures A. M., la propriété ci-après décrite à savoir: Une table de billard avec poches, billes, queues de billard et tabler pour queues, un piano Armstrong 87 757, 2 giroflées 2 comptoirs, 4 tables de bouteilles et leurs contenus en bon état contenant du whiskey, un barril contenant environ un demi barril de gin, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré au mes. bureau. Conditions.—Comptant. M. V. LARESCHE Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. — George J. Lamarche, avocat pour les demandeurs.
13 août—13 18 24

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le droit d'occuper ledit lieux à bail occupé actuellement par Delgado & Cie, Inc., comme

Entrepôt et ocaux sous les

Nos 315 à 325 rue Nord Front, entre les rues Bienville et Conti

Pour un terme de pas moins d'un an ni plus de trois ans.

Succession d'Isaac Delgado

No 209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 10 SEPTEMBRE 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A absent en congé, ledit ordre daté le 2 août 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Le droit d'occuper à bail le local connu comme les Nos 315 à 325 rue Nord Front et ci-après décrits comme suit

1er Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville connu comme propriété de batiment dans l'ilet No 4 borné par les rues Bienville, Clay, Conti et Front désigné par le No 5 sur un plan dressé par L. H. Pilie, voyer de ville, le 21 mai 1866, déposé dans l'étude de W. J. Castell notaire en cette ville pour référence.

Le dit lot mesure 25 pieds 1 pouce sur les eux rues Clay et Front par une profondeur de 119 pieds, 9 pouces, 6 lignes entre lignes parallèles ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2me— Un certain lot de terre dans le même District et ilet que la propriété premièrement ci-dessus décrite, désigné par le No 6 sur ledit plan de Pilié, voyer de ville, le dit lot mesurant 25 pieds 1 pouce de face sur les deux rues Clay et Front par une profondeur de 119 pieds, 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes autres circonstances et dépendances appartenant au dit lot.

3me—Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que les propriétés premièrement et deuxièmement décrites, désignés par les Nos 6 et 7, sur le dit plan de Pilié, voyer de ville. Lesdits lots mesurant chacun 25 pieds 1 pouce de face sur chacune des rues Clay et Front par 119 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Lesquels dits lieux constituent l'entrepôt connu comme Nos 315 à 325 rue Nord Front.

Ledit local devant être loué pour un terme de pas moins d'un an, ni plus de trois ans à l'option du bailleur. La formule usuelle du bail et des billets de loyer sera devant être exécutés par les parties au contrat.

John Dymond Jr. avocat pour les exécuteurs testamentaires.
10 août—10 11 18 25—sept 1 8 10

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mlle Mary J. Dorman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 98,977 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles H Weymouth exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. A. Parsons, avocat.
16 août—16 20 25

Succession de Thomas Lagan et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 101,604—Division A—Attendu que Mme Alice Lagan, épouse d'Alphonse J. O'Leary, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Lagan et épouse, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.
9 août—9 11 18

Succession de Louis McGinty.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 101,467—Division D — Attendu que la Whitney-Central Trust and Savings Bank a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu Louis McGinty, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Foster, Milling, Brian et Saal, avocats.
10 août—10 14 19

Succession de Albert Washington et épouse Agnes Ellis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,320 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Washington, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Lyons & Perez, avocat.
16 août—16 20 25

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Giovanni Disarte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 100,467—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté Mme Catherine Restivo ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — E. M. Stafford, avocat.
11 août—11 15 20

VENTES AL'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

DOUBLE COTTAGES ET LOTS A BATIR

Bien situés, près des lignes de cars.

Succession de Mme Mary Donnelly Vve de Charles Sievers.

No 100,269—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur —Bureau No 239 rue Carondelet—JEUDI, 5 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 23 juillet 1912 et signé le 29 juillet 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour précitée Division D, dans l'affaire ci-intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:—

Premier—Le double cottage en bois à un étage Nos 2006 et 2008 rue Delachaise contenant quatre chambres de chaque côté, sur un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues South Rampart, Foucher, Saratoga, et Delachaise désigné par la lettre L, sur un plan de J. O. Hasem, député voyer de ville daté du 10 mars 1908, annexé à un acte devant Jeff C. Wenck, notaire, le 10 septembre 1908 et mesure d'après ce plan vingt-neuf pieds deux pouces une ligne à la rue Delachaise vingt neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne à l'arrière sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot H de quatre-vingt onze pieds un pouce six lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot J de quatre vingt dix pieds un pouce six lignes et deux lignes.

Deux—Le double cottage en bois à un étage Nos 2010 et 2012 rue Delachaise, contenant quatre chambres de chaque côté sur un certain lot de terrain situé dans le même district et carré que la propriété décrite ci-dessus désigné par la lettre J sur ledit plan de Hasem et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise, vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne en largeur en arrière sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot I de quatre vingt dix pieds sur une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot K de quatre vingt huit pieds six pouces et deux lignes.

Trois—Le cottage double en bois à un étage Nos 2014 et 2016 rue Delachaise, contenant quatre chambres de chaque côté sur un certain lot de terrain désigné par la lettre K sur ledit plan par Hasem et situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot F de quatre vingt dix pieds et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot L de quatre-vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes.

Quatrième—Le double cottage à un étage en bois Nos 2017 et 2019 rue Foucher contenant quatre chambres de chaque côté sur un certain lot de terre situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus désignées par la lettre "G" sur ledit plan de Hasem et mesure vingt-neuf pieds sur la rue Foucher, vingt-neuf pieds un pouce et deux cinquièmes d'une ligne en largeur à l'arrière, sur une profondeur sur la ligne la plus près de Sud Rampart de quatre vingt-douze pieds trois pouces et quatre lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot F quatre vingt-douze pieds, un pouce et six lignes.

Les cottages ci-dessus sont des placements payant bien.

Cinq—Un certain lot de terre vacant situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus, désigné par le No 2 sur un plan par C. G. Dreilas daté du 8 février 1873 et déposé en l'étude de James Fahey, ancien notaire, comme plan No 4 et suivant lequel dit plan ledit lot No 2 adjoint le lot No 1 et mesure trente et un pieds sur la rue Rampart, la même largeur en arrière sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

Six—Un certain lot de terre vacant situé dans le même district et carré que la propriété décrite ci-dessus, désigné par la lettre H sur un plan dressé par J. O. Hasem député voyer de ville, daté du 10 mars 1908 et annexé à un acte de vente devant Jeff C. Wenck, notaire, le 10 septembre 1908 et mesure vingt neuf pieds deux pouces et une ligne sur la rue Delachaise, vingt neuf pieds un pouce et deux cinquièmes d'une ligne en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Rampart de quatre vingt douze pieds trois pouces et quatre lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté de quatre vingt onze pieds un pouce six lignes.

Septième—Un certain lot de terre vacant situé dans le même District et carré que les propriétés décrites ci-dessus, désigné par la lettre F sur ledit plan de Hasem, et mesure vingt-neuf pieds sur la rue Foucher, vingt neuf pieds un pouce et deux cinquièmes de ligne en largeur à l'arrière, sur une profondeur sur la ligne le séparant du lot G de quatre vingt onze pieds un pouce et six lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot E de quatre vingt dix pieds un pouce six lignes et deux lignes.

Huitième—Un certain lot de terre vacant situé dans le même district et carré que les propriétés décrites ci-dessus, désigné par la lettre E sur ledit plan par Hasem, et mesure vingt-neuf pieds sur la rue Foucher, vingt-neuf pieds, un pouce et deux cinquièmes d'une ligne à l'arrière, sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot F de quatre vingt dix pieds et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot D de quatre vingt huit pieds, dix pouces et deux lignes.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde dû en un an, après date devant être garanti par billets avec lien de vendeur portant huit pour cent par an d'intérêt jusqu'au paiement avec toutes les clauses usuelles et coutumières d'hypothèque. Les taxes dues et exigibles en 1912 devront être payées par l'acquéreur en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, ledit dépôt ne portant pas d'intérêt.

Les loyers devant être réservés aux vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente. Les actes de vente devant W. Walker Young, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les acheteurs devant supporter tous les frais de certificats.

Dart, Kernan & Dart, H. W. Robinson & M. Stafford, W. Walker Young, Thos G. King, avocats.
4 août—4 11 18 25—sept 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

BON DOUBLE COTTAGE,

Nos 2033 et 2035 Rue Foucher.

Mlle Elizabeth Stevers et al vs le mineur Edward James Stevers.

No 101,082—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 239 rue Carondelet—JEUDI, le 5 septembre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 22 juillet 1912 et signé le 29 juillet 1912, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour précitée Division C, dans l'affaire ci-mentionnée la propriété suivante décrite, à savoir—

Le cottage double en bois à un étage, Nos 2033 et 2035 rue Foucher, contenant quatre chambres de chaque côté; sur un certain lot de terrain situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré borné par les rues Foucher, Delachaise, Sud Rampart et Saratoga, désigné par la lettre "C" sur un plan dressé par J. O. Hasem, député voyer de ville, daté du 10 Mars 1908 et annexé à un acte de vente de Jeff. C. Wenck, notaire, le 10 Septembre, 1908 et mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Foucher, vingt-neuf pieds, un pouce et deux-cinquièmes de ligne en largeur à l'arrière sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot "D", de quatre-vingt-sept pieds, huit pouces et quatre lignes, et une profondeur sur l'autre ligne le séparant du lot "B" de quatre-vingt-six pieds, six pouces et six lignes et demi.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde dû en un an après date, devant être garanti par billets avec lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement, ainsi que toutes les clauses usuelles et coutumières d'hypothèque. Les taxes dues et exigibles en 1912 devront être payées par l'acquéreur en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication;